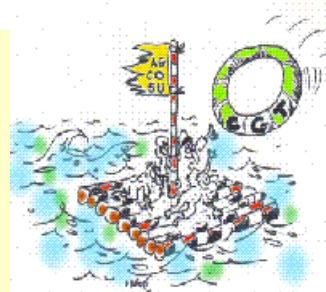




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes Avril 2012

N°35

Voter est un droit et un devoir,
alors ne laissez pas les autres
décider seuls de votre avenir .

La RGPP et son lot de suppressions de services, le gel des salaires dans la fonction publique, l'aggravation de la précarité et de la pauvreté, les lois antisociales, le bouclier fiscal, les arrangements entre amis etc

Il y en a marre, alors, profitons de l'occasion , mettons SARKO et toute sa bande au tapis.

**Ne confie pas
ton avenir à
l'extrême
droite,
l'histoire a
déjà parlé!**



Info

DOUANES



syndicat
national des
agents des
douanes

Calais le 17 avril 2012

COMMUNICATION A TOUS LES AGENTS

Vous n'êtes plus sans savoir que notre administration nous « remercie » des bons et loyaux services en nous appliquant le jour de carence dès le premier jour de congé maladie et cadeau royal....en étendant la circulaire ministérielle DGAFF n°NORMFPF 1205478 C du 24 février 2012 aux jours d'indispositions.

Et comme elle n'a pas de scrupule envers ses agent(e)s, cette décision unilatérale est d'effet rétroactif au 1 janvier 2012 (note DG n° 120808 du 16 avril 2012).

Outre que cette même administration assimile journée d'indisposition passagère accordée par la hiérarchie sur sollicitation de l'agent à un congé maladie accordé par un praticien dont les années d'études et obtention d'un diplôme lui confère le titre de médecin, cette mesure est un non sens au règlement particulier régissant les congés en particulier le paragraphe 112. (les indispositions ne sont pas reprises dans le RP 3639 congés du 14/01/78 au chapitre des congés maladie mais bien au chapitre des autorisations d'absence section VII §112).

Et que dire de l'effet rétroactif.....ne permettant à quiconque de revenir sur une position administrative qui est assimilable à une AA, ni bien entendu de minimiser l'impact budgétaire pour les retenues qui ne manquera pas d'être appliqué dès le mois de juin.

Face à ce mépris gouvernemental et de notre directeur général (cadeau de départ?) **je vous informe que l'ensemble des organisations syndicales en Douane se réunira demain mercredi 18 avril après midi** pour riposter énergiquement à cette nouvelle attaque d'un acquis social chèrement gagné.

Et si cette même administration a encore un peu de courage et d'honnêteté envers son personnel, elle devrait également annoncer qu'elle a aussi en réserve une autre circulaire d'application immédiate DGAFF n°NORMFPF 1202031 C du 18 janvier 2012 relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2011 (re calcul des jours ARTT au regard des absences et du temps partiel en particulier) applicable au 1er janvier 2012.

Il nous manque la loi de mobilité et la PFR pour boire le calice jusqu'à la lie.

S'il vous manquait des arguments pour vous déplacer dimanche 22 avril puis probablement le dimanche 6 mai (jour de Sainte Prudence)....vous en avez ci-dessus.

J. KARPOUZOPOULOS
Secrétaire national

CAP A L'OUEST



COMPTE-RENDU CAPL des 27 mars et du 06 avril

C.A.P.L. du 27 mars 2012

TABLEAU D'AVANCEMENT au grade de Contrôleur Principal

Représentants de l'administration

M. DUPONT DUTILLOY, Directeur Interrégional

M. MIRANDE Bruno, directeur régional Pays de la Loire

M. DUYRAT Serge, directeur régional à Poitiers

M. FAYOLLET François, chef du BOP/GRH

En 2011, 31 agents ont été promus CP par TA sur la direction interrégionale (160 au niveau national), le directeur n'a pas connaissance du nombre de poste pour cette année.

Pour rappel, les critères DG pour la nomination au grade de CP par tableau d'avancement (TA) sont :

- ❶ Contrôleur de 1ère classe au 6ème échelon depuis au moins 1 an, et 5 ans dans la catégorie B,
- ❷ Avoir obtenu au moins la cadence moyenne au cours de l'année précédente

Critères Directeur Interrégional :

agents ayant l'aptitude à occuper les fonctions dévolues aux CP.

Au vu des appréciations des DR, 3 agents sont retirés de la liste par le DI.

Après l'étude de chaque cas et malgré les arguments apportés par les représentants du personnel, le DI n'a pas voulu réintégrer au TA les agents écartés. Il a pris en compte les évaluations des collègues sur plusieurs années pour justifier sa décision.

VOTE : 4 voix pour Administration / 4 voix contre CGT, CFDT, Solidaire

La représentante CGT,

Cécile BAILHET

TABLEAU D'AVANCEMENT aux grades d'ACP2 et ACP1

Point n° 1 :

approbation du tableau de mutation inscription des spécialistes et non spécialistes.

Vote administration : 4 pour

Vote syndical : SNAD CGT : 2 CFDT: 1 UNSA:1 VOTE POUR

Secrétaire adjoint de la séance du jour :UNSA

Point n° 2 :

tableau d'avancement du grade d'ACP2 /ACP1 le Président rappelle les critères qui conditionnent l'acceptation au grade supérieur.

- pas de note d'alerte l'année antérieure
- être au 6ème échelon d'ACP2 et 2 ans d'ancienneté
- valeur professionnelle au titre des notations et évaluations des ACP2

Le président précise que pour 2011, 286 ACP1 ont été promus dont 51 sur l'Interrégion de Nantes.

5 dossiers d'ACP2 exclus du TA

1 dossier qui sera réintégré au TA.

Après débats sur les dossiers suivants notamment sur une unité SU de la Direction des Pays de Loire, le Président s'enquerra de l'ambiance dans l'unité en question. Dommage que M MIRANDE soit absent..

Administration vote pour :4

SNAD CGT 2 vote contre: Non pas contre la réintégration de l'agent mais pour les motifs évoqués sur la déclaration préalable, linéarité de carrière en C.

CFDT 1vote contre

UNSA1 vote contre

Point n° 3 :

tableau d'avancement du grade d'AC1 au grade d'ACP2

Monsieur le Président rappelle les critères qui conditionnent l'acceptation au grade supérieur.

- pas de note d'alerte l'année antérieure
- être au 5ème échelon d'AC2 et avoir effectué 6 ans de service
- valeur professionnelle au titre des notations et évaluations

Dans la mesure où l'agent, dont le cas devait être étudié, a été réintégré au TA, l'ensemble de la parité administrative et des représentants du personnel a voté pour sauf pour solidaire qui s'est abstenu.

Les représentants CGT

E. SIMON / M.FLEGO